

Travailler en Accompagnement personnalisé

Si les formes de l'AP sont multiples, cette modalité d'enseignement se définit en termes de démarches et de postures.

1°/ Une question de démarches

Personnaliser : « Les démarches de personnalisation conduisent à mettre en œuvre des situations éducatives qui contribuent à la construction de l'enfant, de l'élève en tant que sujet. Elles visent le développement de la personnalité et de son identité. Elles prennent en compte l'expérience, les aptitudes, les manières d'agir, les acquis, les besoins, les aspirations. Elles contribuent également au développement de l'autonomie de l'enfant pour lui permettre d'apprendre dans des contextes divers : capacité à comprendre ce qu'on attend de lui, capacité à se situer, à identifier et à faire évoluer ses modes de pensée et ses méthodes de travail ainsi que la mise en œuvre de stratégies efficaces. »¹

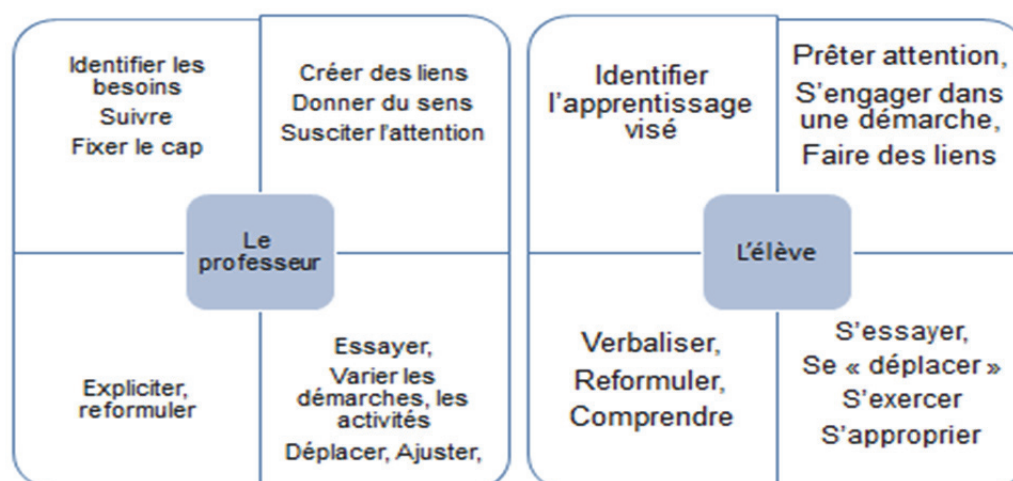
La personnalisation est en fait au cœur d'un double processus, un processus dit « d'individuation » (accès à une plus grande autonomie, responsabilisation, estime de soi, enrichissement de ses savoirs et de ses compétences, sentiment d'accomplissement personnel,) et un processus de socialisation (développement de la coopération et de la solidarité entre individus,...).

En milieu scolaire, la différenciation et l'individualisation sont des **modes d'organisation pédagogiques** permettant la mise en œuvre du processus de personnalisation.

Différencier : La **différenciation** de la pédagogie, ou pédagogie différenciée, « met en œuvre un cadre souple où les apprentissages sont suffisamment explicités et diversifiés pour que les élèves puissent travailler selon leurs propres itinéraires d'appropriation tout en restant dans une démarche collective d'enseignement des savoirs et savoir-faire communs exigés » (Halina Przesmycki, La pédagogie différenciée, 2004, Hachette).

1 Individualisation, livret Repères, INRP, Centre Alain Savary, mai 09

Ces démarches engagent le professeur et l'élève, les élèves



Ces démarches (la différenciation, le travail d'explicitation, le développement de l'autonomie des élèves, l'essai, la variation des activités qui permettent de développer une compétence) ne sont pas propres à l'AP.

Un point de vigilance

L'AP ne saurait constituer un prétexte à l'externalisation de la difficulté. Il ne saurait être non plus le seul cadre de la différenciation. Le principe de différenciation vaut pour tous

« Art. D. 332-5.-Le collège offre, conformément au principe d'inclusion prévu à l'article L. 111-1 et sans constituer de filières, un enseignement et une organisation pédagogique appropriés à la diversité des élèves, afin de leur permettre d'acquérir, au niveau de maîtrise le plus élevé possible, les connaissances et les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture mentionné à l'article L. 122-1-1.

Décret n° 2014-13 77 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement des élèves.

2°/ Une question de posture

Pour le professeur, accompagner, c'est :

- **Changer de place** : le professeur qui accompagne est à côté de l'élève, des élèves, près d'eux.
- **Changer de posture** : le professeur qui accompagne n'est pas au centre du dispositif. Il peut s'effacer pour laisser l'élève en autonomie ou entre pairs, il peut être l'expert qui diagnostique, qui guide un entretien, qui questionne, fait expliciter, qui propose l'activité adaptée au projet. Il est l'expert mais son expertise n'a de sens que si elle se déploie au

bon moment dans le dialogue avec les élèves accompagnés et qu'elle développe chez eux un rapport réflexif à leurs apprentissages.

- **Regarder autrement** : le professeur qui accompagne pense l'apprentissage possible. Il s'attache davantage au processus intellectuel qu'aux productions de chaque élève. Il regarde, il écoute, il analyse, il suit. Il s'attache ainsi à comprendre le rapport au savoir, aux activités scolaires, à identifier les acquis, les points forts, les sources d'erreur, les situations de blocages, les habitudes de travail parfois peu fécondes.
- **Préparer, intervenir autrement** : le professeur qui assure l'accompagnement est le représentant de l'équipe pédagogique. Sa préparation porte le plus souvent sur une compétence du socle exercée dans plusieurs disciplines, le professeur met en œuvre les apprentissages en s'appuyant sur sa discipline pour permettre le développement de compétences transférables. Sa préparation est liée à un travail préalable de diagnostic, elle part de l'élève, des élèves. Son expertise constitue une ressource d'interventions possibles, il envisage un ensemble de propositions d'activités, de situations possibles. L'invention, l'adaptation à l'instant à l'élève font partie de son expertise. L'objectif visé, le projet régulent ces variations.

Pour l'élève, travailler en accompagnement personnalisé, c'est aussi changer de posture :

- **Rassuré dans son statut d'élève et ses capacités, l'élève est plus actif** : l'accompagnement est une des situations privilégiées qui permet de prendre du temps pour comprendre, de pouvoir parler plus précisément de ce qu'on ne sait pas, de pouvoir revenir sur ce qu'on n'a pas compris, se préparer différemment.....
- **Accompagné et stimulé dans ses apprentissages** par un travail ciblé qui vise une réussite accessible et transférable même si la compétence exercée est large, **il développe son autonomie**.
- **Il accepte ce qui dans l'apprentissage relève d'un risque intellectuel** : essayer, approfondir, transférer, complexifier, accélérer, croiser, aller à l'abstraction...
- **Il se place dans une distance réflexive face à ses apprentissages, à ses démarches de travail** lorsqu'il explicite, analyse, commente, décrit, interroge, modifie....

3°/ Elaborer un projet d'AP

Inscrit entre diagnostic et bilan, le projet d'AP se définit par rapport aux besoins des élèves. La compétence travaillée relève du socle commun, le degré de maîtrise visé est défini par les objectifs du cycle et les besoins des élèves. C'est ce cadre qui permet de définir la forme, la durée de l'AP et la composition des groupes. Cette compétence s'exerce au moins dans le champ de la discipline du professeur qui assure l'AP. L'ouverture aux activités, aux corpus d'autres disciplines favorise la transversalité et le réinvestissement.

